

### **Gérard Noiriel**

# Le jugement des pairs. La soutenance de thèse au tournant du siècle

In: Genèses, 5, 1991. Observer, classer, administrer. pp. 132-147.

### Citer ce document / Cite this document :

Noiriel Gérard. Le jugement des pairs. La soutenance de thèse au tournant du siècle. In: Genèses, 5, 1991. Observer, classer, administrer. pp. 132-147.

doi: 10.3406/genes.1991.1081

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes\_1155-3219\_1991\_num\_5\_1\_1081



# Le jugement des pairs La soutenance de thèse au tournant du siècle

Gérard Noiriel

1. Cité par C. Fink, Marc Bloch, A Life in History, Cambridge, Éditions Canto, 1991, p. 283.

- 2. Cote AN F 17 13249.
- 3. Par exemple : « On ne sait ce que désire M. Masson. L'on semble croire que ce qui lui conviendrait, ce serait une chaire d'histoire commerciale ou d'histoire de Marseille à Marseille, dans la faculté des lettres municipale qui est en projet. » Ces avis sont souvent soulignés au crayon bleu par une main ministérielle anonyme, ce qui prouve que ces rapports sont consultés au moment des nominations.
- 4. Un candidat jugé « obscur » est ainsi orienté vers un poste universitaire sous prétexte que « c'est un défaut moins grave dans une faculté que dans un lycée ». A l'inverse à propos d'un candidat dont la soutenance a été brillante, l'inspecteur note : « il aspire à un grand lycée parisien ». Notons aussi qu'un petit nombre de candidats passent le doctorat uniquement pour pouvoir devenir recteurs.
- 5. Ce qui confirme les travaux d'histoire sociale consacrés à ce problème; cf. notamment Christophe Charle, Naissance des « intellectuels », 1880-1900, Paris, Minuit, « Le sens commun », 1990; Jean-Louis Fabiani, les Philosophes de la République, Paris, Minuit, « Le sens commun », 1988.

### Écrit à une thèse

Le candidat disertement parle sa thèse
Les coudes sur la table où vibre un verre vert,
Il dit : « De mes documents, Messieurs,
il appert... »
Le juge lui répond « Conjecture, fadaise... »

Le juge lui répond « Conjecture, fadaise... » Ce qu'on se rase, ô Dieux ! Doux Seigneur, ce qu'on se rase !

Si, pour nous amuser, je déployais Combat, Si je bourrais du doigt ma pipe de tabac, Si j'interrompais Fliche au milieu d'une phrase! Mais non je resterai désespérément sage Et tout se dénouera très honorablement Car, bien que nous sachions que la mention ment Nous donnerons le fin du fin, selon l'usage.

(Marc Bloch, soutenance de thèse, mai 1942<sup>1</sup>)

a thèse de doctorat est certainement l'instrument principal grâce auquel ✓l'Université républicaine de la fin du siècle dernier a transmis aux générations suivantes les normes et les valeurs qui régissent encore aujourd'hui les pratiques à l'œuvre dans la recherche en sciences sociales. Avec la création d'un véritable corps de professeurs d'université, hiérarchisé et autonome, le doctorat devient le titre obligatoire pour accéder au monde savant et la soutenance, le rituel qui officialise le « jugement des pairs », le moment décisif où la communauté scientifique coopte ceux qu'elle estime dignes d'être admis dans ses rangs. Le rôle nouveau dévolu au jury (composé d'au moins six spécialistes du domaine étudié par le candidat) symbolise l'autonomie à laquelle aspire ce nouveau groupe d'intellectuels et la confiance qu'il place dans un nouveau type de jugement, le jugement scientifique, fondé sur des critères objectifs, indépendants des enjeux sociaux et politiques. En examinant les rapports sur les thèses soutenues à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on dégagera d'abord les critères qui définissent alors l'excellence scientifique, puis on analysera les contradictions qui, dès cette époque, minent l'idéal affiché, en essayant de faire la part entre les facteurs conjoncturels (stratégie de contrôle du monde intellectuel par le pouvoir

républicain) et les facteurs structurels (position des sciences sociales dans le champ du savoir). Les matériaux utilisés dans cet article sont formés des rapports concernant plus de cent vingt thèses soutenues dans les facultés des lettres (la plupart à la Sorbonne) entre 1890 et 1901 et conservés, un peu au hasard semble-t-il, aux Archives nationales<sup>2</sup>.

Au tournant du siècle, le doctorat n'a pas encore la forme actuelle. Chaque candidat doit préparer deux thèses dont l'une en latin. La soutenance fait l'objet de deux rapports adressés au recteur de l'académie; l'un - qui synthétise l'avis des membres du jury - est rédigé par le doyen de la faculté. L'autre incombe à l'inspecteur de l'académie où a eu lieu la soutenance. Il évoque surtout les aptitudes pédagogiques du candidat, informe de la manière dont s'est déroulée la soutenance. La centralisation parisienne, l'étroitesse du corps enseignant expliquent que l'on retrouve sans cesse les mêmes noms dans les jurys : Espinas, Janet, Boutroux en philosophie; Seignobos, Langlois, Lemonnier, Aulard en histoire. Selon un rituel déjà fixé à la fin du siècle, la soutenance commence à midi par l'examen de la thèse latine. Après une demi-heure de pause, débute (en général vers 15 heures) la soutenance de la thèse française. En moyenne, l'exercice dure environ six heures. Les rapports rédigés par les inspecteurs d'académie montrent l'importance croissante qu'a prise le doctorat pour la carrière des enseignants de la République. Au début des années 1890, il semble bien que la possession de ce diplôme ne soit pas encore un élément déterminant. Dans l'un de ses comptes rendus, l'inspecteur loue même les candidats pour leur « désintéressement » car, dit-il, « ils doivent s'apercevoir que ledit bonnet [de docteur] ne sert pas toujours beaucoup à leur avancement. Tel qui l'a coiffé est le subordonné de tel autre qui n'y a jamais prétendu, qui est plus jeune et a moins de services que lui. Mais ce sont là les vicissitudes de la carrière. Elles paraissent souvent pénibles; elles sont quelquefois inévitables et le mieux qu'on puisse faire est que le mal, quand mal il y a, soit le plus promptement et le plus complètement possible réparé ». Par la suite, ce type de réflexion devient rare et les inspecteurs concluent de plus en plus fréquemment leurs rapports soit en informant le recteur des « souhaits » des candidats, soit en donnant leur avis sur le type de poste censé leur convenir le mieux<sup>3</sup>. Ces remarques montrent combien la logique du système scolaire napoléonien reste présente dans la politique républicaine. Loin de se limiter au recrutement des universitaires, la thèse peut servir indifféremment les stratégies de promotion dans l'enseignement secondaire ou supérieur. Le vrai clivage reste celui qui oppose les établissements de province à ceux de la capitale<sup>4</sup>, comme en témoignent, par exemple, ces remarques concernant la soutenance d'un agrégé de lettres, professeur à Nancy: « Ses qualités plus sérieuses que séduisantes le classent à un bon rang, mais non pas tout à fait peut-être au premier parmi les professeurs de province qui ont la chance d'arriver bientôt à Paris. En tout cas, il ne pourra être qu'aidé dans la réalisation de son désir par l'incontestable succès de ses deux thèses. » Peu à peu cependant, on sent croître l'importance du poste universitaire<sup>5</sup>. Après la soutenance d'un professeur d'histoire au Mans, le rapport officiel note qu'il « n'a pas la qualité d'esprit nécessaire pour qu'on lui confie dans les universités la charge de former des historiens ou des géographes ». A l'inverse, les candidats les plus brillants sont de plus en plus souvent considérés par les doyens comme de futurs universitaires: « nous croyons que M. Bréhier peut être recommandé avec sécurité aux chefs de l'université pour une chaire dans l'enseignement supérieur »; « ce sera pour l'enseignement supérieur une excellente recrue » (à propos de l'historien Robert Parisot); il « semble avoir sa place marquée d'avance dans l'enseignement supérieur » (à propos de Philippe Sagnac).

### 

- 6. Ni l'âge, ni l'origine géographique et sociale ne sont toujours indiqués dans ces rapports. On ne peut donc, à partir de cette seule source, élaborer de statistiques fiables. Néanmoins, il semble que dans la dernière décennie du siècle, l'âge modal de soutenance soit d'environ trente-cinq ans.
- 7. La première version de la thèse ayant paru insuffisante au jury, le candidat a dû en effet en reprendre la plus grande partie.
- 8. Et l'auteur de préciser plus loin, « la faculté tenait à le recevoir à cause de son rang. Elle a donc dû le ménager beaucoup en séance publique. Elle se rattrapait dans la salle de ses délibérations. Elle disait que la thèse latine n'avait été acceptée qu'à la troisième fois. M. Le Doyen risquait même ce mot que les thèses et l'auteur étaient d'une médiocrité révoltante ».
- 9. A propos d'une thèse philosophique intitulée « Nature et moralité », le rapporteur note : « Ce titre me semble bien vague et bien mal choisi. Je me rappelle certaine thèse soutenue en Sorbonne dans les temps antédiluviens, où j'étais élève à l'École normale : "Vie et poésie". Entre camarades déjà disposés à plus de précision, nous en faisions des gorges chaudes. Nous avions le pressentiment de ce que devaient devenir la science française et le doctorat pour se rendre respectables aux yeux de l'étranger et à nos propres yeux. »
- 10. Charles Langlois, Charles Seignobos, Introduction aux études historiques, Paris, Hachette, 1898.

## Les fondements de l'autonomie de jugement

L'amalgame traditionnel en France entre enseignement et recherche explique que la thèse et la soutenance aient pour but de déceler des qualités de deux ordres très différents: celles qui font le savant et celles qui font le professeur. C'est pourquoi on ne peut alors imaginer de compliment plus élogieux que ce commentaire sur la soutenance d'Alfred Baudrillart en 1890: « Il y a en lui un savant et un professeur [...]. Si le savant est presque impeccable, le professeur est tout à fait excellent. » C'est surtout dans les jugements portés sur les œuvres écrites qu'on décèle les critères qui définissent, aux yeux du jury, les qualités d'un savant. Avant tout, pour être docteur, il faut avoir accompli un travail de spécialiste, en rupture avec les écrits dilettantes des « lettrés » de l'époque antérieure. C'est ce qui explique, à mon sens, l'apparition de nouvelles normes concernant la durée de préparation du doctorat. Le fait d'avoir hâtivement rédigé sa thèse est souvent considéré comme une preuve de « carriérisme » peu compatible avec l'éthos du vrai savant, forcément « désintéressé », « passionné »... Le plus souvent ce sont les normaliens (qui soutiennent, en moyenne, à un âge plus précoce que les autres) qui s'attirent ce type de reproche. Samuel Chabert, cacique à l'agrégation de grammaire en 1892, professeur au lycée de Clermont-Ferrand et chargé de conférences à la faculté des lettres de la même ville, passe sa thèse à l'âge de vingtneuf ans, en 1897<sup>6</sup>. Mais fait rarissime pour un ancien élève de la rue d'Ulm, il est reçu sans mention; ce qui s'explique selon l'inspecteur parce qu'il a bâclé son travail. « Il n'a vu dans le doctorat qu'un moyen d'arriver plus vite au titre de ses fonctions à la faculté de Grenoble ou dans une autre. Il n'est agrégé que depuis cinq ans. Il a dû prendre du temps pour respirer après son concours, pour chercher et trouver et faire agréer ses sujets de thèses, puis pour les fouiller, pour classer ses notes,

pour composer, pour écrire, pour le recomposer et pour récrire puisqu'il en a eu la corvée', enfin pour imprimer et attendre son tour. Tout cela en cinq ans! » L'année suivante, on reproche à un autre candidat, diplômé de l'École pratique des hautes études, d'avoir soutenu sa thèse trois ans seulement après sa sortie de l'École normale, alors même qu'« il avait, comme à Louis-le-Grand, la réputation d'un élève laborieux plutôt que distingué ». Pour l'inspecteur c'est la preuve qu'il « est pressé, très pressé d'arriver ». Les rapports soulignent qu'il s'agit d'un comportement qui tend à se généraliser à la fin du siècle : « Aujourd'hui, beaucoup de candidats travaillent vite, plus curieux de diplômes à conquérir et des conséquences possibles pour la carrière que de donner à la science un travail définitif propre à honorer le nom de l'auteur. » Néanmoins, la thèse ne doit pas non plus demander un temps de préparation trop long; tendance que l'on rencontre surtout chez les boursiers et chez les provinciaux, comme cet agrégé de lettres, chargé de cours à l'université de Poitiers, qui met plus de dix ans à rédiger sa thèse. « Cette attente prolongée [note l'inspecteur d'académie] a ses périls et certains candidats se sont trouvés aussi mal d'avoir trop longuement couvé leur thèse que d'autres de l'avoir bâclée. » Aux yeux des juges, l'un des dangers d'une soutenance tardive tient au fait que le candidat, plus âgé que la moyenne, occupe fréquemment des fonctions officielles plus importantes. Or, par la force des choses, l'Université juge la fonction en même temps que le candidat. D'où le risque, pour le pouvoir républicain, de voir discréditées les institutions qu'il s'efforce au même moment de rendre légitimes. La thèse d'un agrégé d'histoire, qui soutient alors qu'il est déjà inspecteur d'académie et vice-recteur de Corse, est l'objet de nombreuses critiques. Le jury estime qu'en matière d'histoire, il n'a que « des vues courtes, banales, vagues ou même fausses ». Alors qu'étant donné ses titres et sa fonction, il « devrait semble-t-il avoir au moins une

connaissance générale de l'histoire; elle a paru pourtant lui manquer ». D'où le dilemme face auquel sont placés les membres du jury : soit ils disent la vérité et discréditent l'inspection, soit ils mentent et discréditent la faculté : « Quelques ménagements qu'elle apporte dans la discussion, il faut bien qu'elle dise le mal qu'il y a à dire, si elle ne veut pas compromettre son autorité auprès des savants ou même des gens instruits et des gens de goût<sup>8</sup>. »

C'est aussi au nom de la spécialisation que le jury condamne les sujets « trop généraux » qui rappellent les dissertations de l'université napoléonienne<sup>9</sup> et fustige les candidats « touche-à-tout », comme ce géographe, auteur d'une thèse régionale qui est traité de « petit docteur » (c'est-à-dire reçu sans mention) parce qu'au lieu de se cantonner dans une recherche purement géographique, « il s'est fait tour à tour géologue, zoologue, anthropologue... », sans compétences spécifiques. Chez les historiens, la notion de travail spécialisé s'articule étroitement aux exigences de la méthode scientifique. Dans presque toutes les soutenances, les préceptes du bréviaire de Langlois et Seignobos 10 sont sentencieusement rappelés aux étudiants. L'exigence d'objectivité qui s'impose à ce nouveau savant qu'est l'historien est mise en exergue. Les audaces de la Sorbonne vont alors jusqu'à encourager l'esprit critique. Ainsi, à propos d'un candidat jugé trop timoré, le doyen note : « Il a paru enfin qu'il avait trop craint de blesser les doctrines qu'il supposait à la faculté. Mais la Sorbonne ne connaît qu'une orthodoxie, celle de la méthode scientifique. Ainsi que l'a dit M. Lavisse, l'histoire ne doit à chacun, même à Colbert, que la vérité et M. Masson n'a pas osé assez franchement exprimer son jugement définitif sur le grand ministre. » C'est à l'encontre des candidats ecclésiastiques que les règles de la méthode sont appliquées avec le plus de sévérité. L'abbé Marin, professeur au collège de Malgrange (Meurthe-et-Moselle), lors d'une des rares

11. Le critère de l'originalité du sujet ou du renouvellement d'un thème est encore plus marqué dans des disciplines comme la philosophie où les exigences de « méthode » sont moins nettes. Le jury admire dans la thèse d'Henri Berr ses « analyses personnelles et originales »; et dans celle d'Adolphe Landry en 1901, « la familiarisation précieuse et rare avec les travaux économiques les plus récents de l'étranger, surtout allemands ». Ce souci de la nouveauté ne dépasse pas néanmoins certaines limites. Ainsi le jury s'emporte contre Léo Claretie, « si furieusement porté au moderne, qu'il est à sa place dans le journalisme bien plus qu'il ne le serait dans une chaire ». De même le seul reproche fait à Sagnac, comme à toute cette génération d'historiens normaliens influencés par le marxisme, concerne ses « théories contestables et qui lui sont chères ».

soutenances tenue à la faculté de Nancy, n'obtient que la mention honorable car il a péché contre la méthode : « la véritable méthode historique manque et la personnalité aussi », écrit le doyen. « M. Marin n'a guère été au-delà des ouvrages de seconde main », et il ajoute plus loin, « le juge, M. Pariset, qui s'est attaché spécialement à vérifier les citations, les renvois et les références, a constaté trop d'inexactitudes et de négligences ». Faire preuve de « méthode », comme on le voit, c'est d'abord réunir des matériaux de première main. Les candidats qui ont découvert et utilisé une documentation inédite – souvent suite à des séjours dans des bibliothèques ou des centres d'archives à l'étranger – font l'objet des plus vifs éloges. La qualité, jugée exceptionnelle, de la thèse d'Alfred Baudrillart est due au fait qu'il a découvert, en Espagne, des lettres jusque-là inconnues de Philippe V. Posséder la méthode, c'est aussi savoir faire la critique externe et interne des documents utilisés. La lecture des rapports de soutenance et des comptes rendus publiés dans des publications comme la jeune Revue d'histoire moderne et contemporaine confirme que les critères de la méthode constituent le principal fondement de la « science historique normale », de cette époque, l'élément essentiel à partir duquel on évalue l'œuvre du candidat. Mais contrairement à ce qui est dit parfois sur « l'empirisme » des historiens de la Sorbonne, le culte de la méthode ne signifie pas que le jury fasse l'apologie du détail. Très fréquemment au contraire, les critiques portent sur la tendance des candidats à multiplier les faits insignifiants au détriment de l'intelligence d'ensemble. La thèse de Paul Meuriot sur « Les agglomérations urbaines de l'Europe contemporaine » (1898) est louée car « c'est la première fois qu'une thèse de statistique est soutenue en Sorbonne ». Néanmoins, avant la publication, le jury a contraint le candidat à opérer de nombreuses coupures pour réduire le volume de son travail, et le jour de la soutenance, on lui reproche d'avoir produit une juxtaposition de données d'où « les conclusions d'ensemble ne ressortent pas ». Funck-Brentano subit le même sort. Lui aussi a dû supprimer de nombreux passages jugés superflus. Malgré cela, le livre (qui compte 741 pages), « a encore le défaut capital d'être beaucoup trop long, trop touffu, trop peu émondé »; ce qui lui coûte finalement la mention « très honorable ». Dès cette époque, ce ne sont pas les plus grosses thèses qui font les plus grosses réputations. Tel historien de province qui a passé neuf ans sur son travail est certes félicité pour son ardeur à la tâche, mais il est vu néanmoins plus comme un besogneux de l'archive que comme un véritable savant: « C'est un érudit plutôt qu'un historien, un chercheur habile et heureux dont les découvertes profiteront surtout à des metteurs en œuvre plus adroits. »

Tout autant que l'utilisation et la critique des sources de première main, le choix du sujet et l'aptitude à renouveler un pan du savoir historique sont considérés comme des qualités essentielles. La soutenance de Philippe Sagnac (normalien, agrégé d'histoire et licencié de droit), en octobre 1898, apparaît à cet égard comme une sorte d'apothéose. Non seulement le sujet, « La législation civile de la Révolution française », est neuf, mais la manière de le traiter est jugée très novatrice elle aussi. C'est un « essai d'histoire sociale de la Révolution. C'était là une grande entreprise à la fois nouvelle et difficile: nouvelle car les esquisses de l'histoire du droit civil de la Révolution tentées avant M. Sagnac n'avaient aucune valeur historique; difficile car la matière était immense et complexe [...]. C'est un très bon exemple d'application de la méthode historique à une question qui avait jusqu'ici été laissée en dehors de l'histoire de France ». A cela s'ajoute une parfaite maîtrise de la méthode. « La recherche et le choix des documents (sauf une ou deux omissions) ont paru irréprochables. La critique externe et interne des sources a été faite sinon avec un succès complet, du moins avec intelligence et zèle »;

bref, comme le souligne encore le doyen Croiset, « la méthode est tout à fait historique et les résultats sont neufs, utiles. Il ne sera plus possible de traiter désormais d'un point quelconque de l'histoire sociale de la Révolution sans recourir au livre de M. Sagnac qui marquera une date et un progrès dans cette histoire <sup>11</sup> ».

Si la thèse écrite révèle le savant, la soutenance en elle-même doit révéler le professeur. C'est surtout à ce niveau qu'interviennent les jugements des inspecteurs d'académie. Le maniement de la langue française est ici un élément déterminant. On apprend ainsi qu'il existe une manière de parler propre aux grands savants; un « ton scientifique et objectif » comme le note un compte rendu de soutenance. Les auteurs des thèses les plus remarquées sont presque toujours félicités pour leur éloquence. A propos d'Edmond Goblot, l'inspecteur note: « S'il s'exprimait un peu lentement, l'on sentait dans cette lenteur même, un effort de réflexion qui donnait à sa parole une grande autorité [...]. L'élégance et la clarté de sa parole ont beaucoup contribué à la mention très honorable. » De même pour Célestin Bouglé, le rapport précise qu'il est doté d'une « très sûre et solide compétence en matière sociologique et un vrai talent d'exposition philosophique [...]. Sa parole est très aisée, très originale aussi, riche en images familières éloquentes ». Philippe Sagnac, lors de sa soutenance, « a fait preuve de qualités exceptionnelles de professeur; il a l'élocution facile, l'expression claire, précise, ferme ».

### Le retour du politique

A la lecture de ces rapports, l'idéal républicain d'une science objective et neutre produite par une communauté de savants élaborant en toute indépendance les critères du vrai et de l'excellence professionnelle apparaît donc d'emblée battu en brèche, du fait même que la IIIe République n'est pas parvenue à se détacher complètement de l'héritage napoléonien et que la soutenance en même temps que le savant doit évaluer le professeur. Mais les interférences enseignement/recherche loin de constituer l'unique facteur qui mine l'idéal d'autonomie du monde savant. Mise à la porte par la communauté scientifique, la politique revient par la fenêtre. Pour le nouveau pouvoir, chaque soutenance est vue comme une occasion de démontrer la supériorité de la République sur ses ennemis, tout particulièrement quand les candidats sont des ecclésiastiques. Les rapports sur la thèse de l'abbé de Gallery de la Servière, soutenue à Poitiers en 1900, prouvent à la fois le prestige que le doctorat nouveau a acquis dans le public, même en province, et l'importance des enjeux politiques qui l'accompagnent: « Comme vous avez pu en juger vous-même, [écrit l'inspecteur au recteur] l'épreuve du doctorat a passionné le public des étudiants et des amateurs studieux de notre ville. Sans doute la rareté même de cette épreuve en est une des causes. Depuis 1846, c'est pour la seconde fois seulement que la faculté était appelée à faire un docteur et la dernière soutenance remonte au mois de décembre 1886. Mais ce qui ajoute à l'intérêt de celle du 28 avril, c'est que le candidat est un père jésuite se présentant avec des thèses dont les héros sont des illustrations de son ordre et qui soulèvent des problèmes d'histoire et de pédagogie plus actuels que jamais : celui des rapports de l'Église et de l'État; celui des méthodes d'enseignement et d'éducation en faveur sous l'Ancien Régime [...]. Les trois cents auditeurs qui ont assisté à ce tournoi entre des universitaires et un représentant dis-



12. Le problème de la thèse latine a aussi comme toile de fond cette opposition entre laïcs et ecclésiastiques. Les rapports montrent que c'est le seul domaine où les hommes d'Église excellent, alors que pour les candidats issus de l'école républicaine, rédiger leur première thèse en latin est vue comme une « corvée », très souvent bâclée. Dès avant la réforme de 1902, c'est la thèse française qui constitue l'enjeu principal de la soutenance.

tingué de la Société de Jésus en ont emporté la meilleure impression. » Cette citation témoigne du prestige que possède désormais le nouveau titre dans la France entière; la meilleure preuve du triomphe de l'Université républicaine étant qu'un nombre de plus en plus grand d'ecclésiastiques soient candidats au doctorat. Obligés de jouer sur « terrain adverse », les représentants de l'Église n'ont aucune chance de réaliser de bons scores. Si les dirigeants républicains sont contraints, le plus souvent à contrecœur, de leur délivrer le titre de docteur, ils profitent amplement de la soutenance pour les discréditer. Ils sont, généralement, décrits d'une manière dévalorisante, comme l'abbé Laffay, ex-élève de l'Institut catholique de Toulouse, qui selon l'inspecteur, « répond avec la vivacité du sectaire contenue par la prudence du candidat ». C'est parmi eux que l'on compte, et de loin, le plus grand nombre de reçus sans mention, ce qui pour les rapporteurs est la preuve de leur infériorité. Cet acharnement trahit néanmoins la peur que la République puisse, en public, perdre la face. L'impact politique de certaines soutenances préoccupe vivement les plus hautes instances du gouvernement. Dans les rares occasions où la République n'a pas été à son avantage, c'est le ministre de l'Instruction publique lui-même qui exige un rapport. C'est le cas lors de la soutenance de l'abbé Bertrin, agrégé de lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris, qui présente une thèse sur « La sincérité religieuse chez Chateaubriand », en 1900. Le rapport de l'inspecteur est d'une longueur inhabituelle (six pages au lieu d'une et demie). La description qu'il donne des incidents qui ont émaillé cette soutenance illustre le rôle que joue le public dans ces circonstances. La « gravité relative [de ces incidents] vient de la présence d'un grand nombre de prêtres, jeunes pour la plupart et qui ne cachaient pas leurs impressions ». Lorsqu'un membre du jury prend la défense de Sainte-Beuve, la salle murmure sa réprobation; mais quand son collègue prend la défense du candidat, c'est une explosion de

« joie triomphante ». Les efforts que fait l'inspecteur pour minimiser l'incident confirment l'impact de l'événement. Si l'abbé Bertrin « a semblé [souligné dans le texte] avoir quelquefois l'avantage; ce n'était qu'une apparence mais à laquelle son adresse et son aplomb donnaient des airs de réalité 12 ».

La politique fait aussi irruption dans les arènes de l'Université lors des soutenances de candidats socialistes. Le meilleur exemple est celui de Charles Andler, à l'époque maître de conférences à l'ENS, qui soutient sa thèse à l'âge de trente et un ans, sur « Les origines du socialisme en Allemagne » (juin 1897). Comme pour les soutenances d'ecclésiastiques, la question du public est une donnée fondamentale : « Dès le début, on s'est bien aperçu que c'était jour de grande soutenance. La salle était pleine même pour la thèse latine quoique le sujet soit loin d'être affriolant. Dans la salle on se montrait le porte-parole du socialisme parlementaire, M. Jaurès. Autour du jury se pressaient les professeurs non convoqués et d'autres personnalités du dehors. L'auditoire, comme jadis celui de M. Izoulet, était composé d'amis qui saluaient de leurs applaudissements - aussitôt réprimés par M. le Doyen toute déclaration quelque peu socialiste. A la proclamation des résultats (la réception avec mention très honorable) triple salve que M. le Doyen n'avait plus le moyen d'arrêter. » La presse renforce encore l'impact de l'événement. Le dossier Andler compte ainsi des coupures du Journal des débats, du Soleil et même du Temps qui tous consacrent plusieurs colonnes à la soutenance.

Bien que les rapporteurs officiels, en bons représentants de la République modérée, soient hostiles aux thèses défendues par le candidat, l'entreprise de discrédit est ici beaucoup plus difficile que pour les gens d'Église. En effet, les étudiants socialistes sont les purs produits du moule républicain, élèves de l'École normale, étudiants de la Sorbonne nouvelle. Ils défendent d'ailleurs leurs idées au nom de la

. . .

- 13. C'est à dire assimilation des normes et des valeurs de la bourgeoisie parisienne qui contrôle l'État national.
- 14. Ces rapports officiels ne sont pas antisémites, mais ils évoquent l'antisémitisme d'une partie du corps universitaire. Ainsi à propos de la soutenance d'un agrégé de lettres, professeur au lycée Charlemagne, l'inspecteur écrit : « C'est un fin lettré et spirituel. Cela ne lui fera pas trouver grâce devant le clan orthodoxe des antisémites ; il est circoncis dit-on et il a dédié sa thèse française "au poète Eugène Manuel". »

« science », c'est-à-dire au nom des idéaux dont la République s'est elle-même servie pour asseoir sa légitimité. D'où le mélange de compliments et de critiques voilées qui émanent des rapports officiels. Selon l'inspecteur d'académie, Andler fait partie de « cette école de jeunes critiques à laquelle appartient M. Salomon Reinach, M. Lucien Herr et beaucoup d'autres qui guillotinent un homme en deux temps deux mouvements ». Il ajoute : « Ses idées hétéroclites l'ont empêché d'être agrégé de philosophie [...] [c'est pourquoi il occupe maintenant] un poste qui n'est sûrement pas à la hauteur de ses capacités. » S'il admet que « M. Andler, après M. Basch, après M. René Worms, après M. Durckheim [sic] a produit avec beaucoup d'éclat et de talent dans un débat scientifique, la science nouvelle dont nos pères ne se seraient pas moins étonnés que Louis XIV des chemins de fer et des automobiles », il s'empresse d'ajouter que « M. Boutroux a magistralement indiqué la laideur du socialisme moderne » et que le débat n'a pu être mené jusqu'au bout car le simple mot de « socialisme » suscitait les vivats dans la salle « et si l'on avait dit que les socialistes d'aujourd'hui sont des coquins, on aurait risqué les huées ».

Si l'on ne limite pas la définition du « politique » aux joutes opposant les représentants des partis en lice, mais qu'on l'envisage dans son sens le plus large, comme rapport de pouvoir, d'autres informations importantes peuvent être extraites des comptes rendus officiels sur les soutenances. Derrière les critères mis en avant dans les jugements, se cachent toute une série de normes visant à inculquer à l'élite du monde universitaire la docilité que la République attend de ceux qu'elle paie. J'ai repéré deux types de commentaires importants à cet égard : ceux qui concernent les « manières » et ceux qui concernent le « caractère » des candidats.

Les remarques sur les « manières » – centrées en général sur l'hexis corporelle et sur

la parole - montrent que la soutenance de thèse constitue en fait un instrument efficace d'assimilation nationale entre les mains de la République<sup>13</sup>. Le bon candidat est celui qui a de bonnes manières; comme cet agrégé de philosophie, « honnête homme, convaincu, sincère, sérieux qui dit franchement sa pensée et sans affectation » ou ce maître de conférences venu de Toulouse qui ne se réclame pourtant « ni de l'École normale, ni de la Sorbonne » mais qui est tout de même « bien élevé, ce qui n'est pas si commun, et qui a montré du tact ». Il apparaît ainsi avec évidence que c'est l'origine nationale, géographique et sociale du candidat qui est ainsi jugée. Alfred Baudrillart, Parisien, Français de souche et fils d'académicien, a « la parole facile, ferme, vive; il argumente habilement, il a du sang froid et de la décision ». On lui donne la mention « très honorable, par acclamation du jury ». Les enfants des classes populaires, que la République prétend promouvoir, sont le plus souvent discrédités à cause de leur origine sociale. Tel fils de propriétaire-cultivateur est décrit comme « un grand garçon nullement distingué qu'on prendrait volontiers pour un sous-officier allemand ». Sur les vingt et une soutenances tenues cette année-là, c'est le seul qui soit reçu sans mention. De même pour les provinciaux: un agrégé de lettres venu de Lille est crédité d'une « parole hésitante, embarrassée [qui] a produit parfois un effet pénible » (souligné en bleu par une main anonyme du ministère). Le fils d'un épicier du Nord est épinglé pour le même motif: « Sa voix seule jure un peu avec cet agréable extérieur : elle est commune, par l'effet peut-être de l'accent du terroir. » De même à propos d'un candidat du Sud-Ouest, abbé de surcroît : « sa physionomie est ingrate, sa parole à demi rustique [...] ». Derrière le paravent de l'égalitarisme républicain s'étalent aussi tous les préjugés sur les «tempéraments» provinciaux. Selon l'inspecteur, tel agrégé d'histoire, fils d'un sous-inspecteur des postes, « se ressent de son origine gasconne. Il est vif, la pa-

role aisée et animée ; il est sans gêne, il coupe la parole à ses juges, il leur parle d'égal à égal [...]. La courtoisie d'un Gascon ne saurait être celle d'un Flamand ou d'un Franc-comtois ». A propos des Alsaciens, les préjugés nationalistes s'ajoutent au mépris parisien pour la province. Étant donné la réputation intellectuelle dont il dispose déjà, Charles Andler ne peut être doté, pour l'inspecteur, que d'une parole « facile ». Néanmoins, comparé aux commentaires dithyrambiques dont sont gratifiés ses camarades de l'École normale, le compliment est ici quelque peu fielleux : sa parole est considérée « comme nerveuse, inégale, s'éteignant parfois à la fin des phrases [...]. Quoique Alsacien, il n'a de l'accent germanique du terroir qu'un détail sans importance : il prononce les e muets à l'allemande, en leur donnant cette valeur exagérée que l'accent français lui refuse ». A propos de Funck-Brentano, d'origine luxembourgeoise, chartiste, ce qui aggrave son cas, le rapport est plus sévère, mettant en cause « une rhétorique hors d'usage aujourd'hui » que le doyen qualifie même ironiquement de « rhétorique belge ». Beaucoup de rapports reflètent aussi un sexisme qui s'affiche alors en toute bonne conscience : « Les thèses et les soutenances grammaticales ont beau avoir un aspect prodigieusement rébarbatif, elles n'en attirent pas moins un public, moins nombreux que d'autres sans doute, mais choisi, à en juger par l'apparence. Nous avons compté treize dames dont plusieurs n'avaient même pas l'excuse d'être laides et vieilles. C'était plaisir d'apercevoir de frais minois encadrés de toilettes claires et pimpantes; mais que venaient-ils faire en cette galère? Passe encore pour Phèdre, mais l'emploi de l'optatif en grec! Et pourtant les frais minois ont tenu bon jusqu'au bout. Ils n'avaient donc pas chez eux de bas à ravauder, de pot-au-feu à faire bouillir ou chez Colombin, de gâteaux à croquer au five o'clock?<sup>14</sup> »

Pratiquement tous les rapports officiels contiennent des remarques concernant la

« modestie » des candidats. On peut voir dans cette obsession un reflet de la conjoncture politique. Parmi le personnel républicain arrivé récemment au pouvoir, beaucoup appartiennent à ces « nouvelles couches », chères à Gambetta, qui ont gardé le souvenir du mépris dans lequel les tenaient les familles de notables. Par ailleurs, à un moment où il faut former de toutes pièces le corps nouveau des universitaires salariés de la République, cultiver l'idéal de la « modestie » est aussi une facon d'inculquer aux futurs professeurs le sens du respect de l'autorité, avec peut-être le souci de calmer par avance l'impatience professionnelle des nouveaux promus, afin de leur éviter les affres du désenchantement propice aux révoltes. On se sert de cet argument pour discréditer les hommes d'Église: « Le candidat n'est nullement timide; pas assez modeste même peut-être. » A l'inverse, une mauvaise thèse peut être rattrapée par une attitude humble à l'oral : le besogneux de l'archive provinciale évoqué plus haut, qu'on estime « érudit plus qu'historien », obtient néanmoins la mention « honorable », car « sa modestie, son absence totale de prétention lui ont gagné toutes les sympathies de ses juges ». Le critère de modestie intervient pour juger du style (écrit et oral) du candidat. On stigmatise ceux qui « abusent de certains termes pédantesques, trop en honneur chez nos voisins » ou qui usent des « manies de langage qui rendent insupportable la parole de tant de personnes et, en particulier, de plusieurs parmi les membres de la faculté 15 ». A l'inverse, on félicite les candidats ayant le bon goût de choisir des sujets qui ne sont pas au-dessus de leurs forces, car ils montrent par là qu'ils reconnaissent les limites que la société et « la nature » leur ont assignées. Alors que les thèses préparées trop vite signalent les candidats prétentieux qui croient savoir avant d'avoir appris et qu'il faut donc, comme on dit, « remettre à leur place », tel candidat est loué pour « la patience modeste et vraiment digne d'un historien avec laquelle il a attendu trente ans que son œuvre,



15. Cette critique, faite par un inspecteur d'académie formé dans la Sorbonne ancienne, est comme un écho des luttes qui opposent alors les « anciens » et les « modernes » au sein même de l'Université. On peut y voir aussi un élément structurel de division interne entre les représentants des disciplines théoriques adeptes du langage « abstrait » et ceux des disciplines empiriques, adeptes du langage « concret ».

l'œuvre d'une vie presque entière, fût complète, définitive autant qu'une œuvre historique peut l'être ».

Un autre jugement de valeur revient sans cesse dans ces rapports officiels : le souci de la « sincérité ». Davantage qu'une concession conjoncturelle au psychologisme ambiant, cette préoccupation reflète les contraintes sociales de cette période où se forme la première génération des fonctionnaires républicains. Dans leur majorité, ceux-ci sont des nouveaux-venus, qui n'ont pas encore intériorisé les normes et les contraintes de la nouvelle fonction publique. Détecter leur sincérité est une façon de tester leur fidélité au nouveau régime. Plus généralement, ce « subjectivisme » est un héritage de la mentalité prébureaucratique de l'époque où dominaient les relations de « face à face », fondées sur la connaissance directe des individus, sur les relations d'homme à homme, sur la réputation. C'est parce que l'objectivation des identités personnelles - via les papiers d'identité ou les « dossiers » administratifs – est encore faible, que le jury et les rapporteurs accordent une importance considérable à tout ce qui dans le comportement peut être interprété comme un « signe ». Un siècle après Lavater, ce sont toujours les catégories de la physiognomonie qui servent comme principe d'identification des individus. Dans cette perspective, la « sincérité » d'un candidat réside dans la cohérence globale entre son aspect physique et son « caractère ». C'est ce qui explique, me semble-t-il, la place démesurée - au regard d'aujourd'hui qu'occupent dans ces rapports les descriptions des particularités physiques des candidats. On apprend ainsi que tel agrégé, « né en Belgique en 1862 semble par son teint de moricaud un métis espagnol » ; que tel autre « a une assez belle figure quoique peu intelligente, et une voix nasillarde, qui fait penser à celles de la chapelle Sixtine ». Un autre candidat, « avec sa longue et riche barbe, avec sa figure taillée à coup de serpe, a l'air d'un yankee. Sa

caractéristique, ce sont deux yeux fixes pour regard et néanmoins d'une mobilité constante ». Chez les bons candidats le physique est en harmonie avec le reste. Si comme nous l'avons vu, un savant se reconnaît au timbre de la voix, il frappe également le regard par son physique. Tel agrégé de lettres, professeur au lycée Charlemagne, est crédité d'une « tête de savant, chauve et à lunettes avec une bonne voix forte et nette, une parole de professeur exercé ». Paulin Malapert, professeur de philosophie au collège Rollin, a « la physionomie honnête, l'attitude modeste sans gaucherie, le ton simple et juste [qui] inspirent l'estime; son évidente sincérité touche ». De même, son collègue, agrégé d'histoire, « parle avec une élégance facile, distinguée, en parfaite harmonie avec sa physionomie fine ». La même logique de pensée se retrouve, à l'inverse, dans les descriptions visant à discréditer les candidats ecclésiastiques: « Les phrases, les expressions impropres de la thèse, [...] ce sont précisément les défauts que laissait deviner la manière d'être extérieure », souligne l'inspecteur à propos de l'un d'entre eux. De même l'abbé Bertrin, évoqué plus haut, « n'est pas le premier venu. La physionomie est celle d'un homme énergique plus encore qu'intelligent et retors autant qu'énergique. Il a des élégances d'attitude, des caresses de voix qui tromperaient si parfois un geste, une intonation plus âpre ne trahissaient un esprit absolu et un caractère passionné ». C'est la même logique d'identification par connaissance directe des individus qui explique la place qu'occupe dans les rapports le problème des « réputations » et des « relations sociales ». Les comptes rendus de l'inspecteur d'académie de Paris fourmillent d'anecdotes illustrant la connaissance personnelle qu'il a de nombreux candidats: Léo Claretie « est un petit cousin de M. Jules Claretie, votre confrère de l'Académie française », écrit-il au recteur. Tel candidat dont la soutenance a été terne, « avait à l'École normale, comme à Louis-le-Grand, la

réputation d'un élève laborieux plutôt que distingué », etc.

### L'insoutenable soutenance

L'impossibilité d'atteindre l'idéal proclamé d'un jugement scientifique « objectif » se manifeste dans les polémiques concernant l'attribution des mentions qui, durant toute la période étudiée, reviennent comme un leitmotiv. Pour faire la distinction entre les bons et les moins bons « savants », le jugement du jury a été hiérarchisé: depuis le niveau le plus bas (candidat reçu sans mention) jusqu'au niveau le plus haut (mention très honorable) en passant par un échelon intermédiaire (honorable). Mais jamais ces principes ne seront véritablement appliqués. Sans cesse, l'inspection récrimine contre l'indulgence coupable dont fait preuve la faculté. En pratique en effet, deux mentions, « honorable » et « très honorable », sont accordées. En juin 1897 par exemple, sur une vingtaine de soutenances qui se sont tenues à la Sorbonne depuis octobre, un seul candidat a été reçu sans mention. Quand il arrive que le jury fasse, selon les termes mêmes de l'inspecteur, « preuve d'héroïsme » en refusant la mention, le candidat prend cela comme une « injure presque suprême ». De même, ceux qui n'obtiennent qu'« honorable » s'estiment souvent dévalorisés. « Le candidat a avoué à l'un de ses juges qu'il se considérait comme humilié de ne pas avoir eu très honorable. » La clémence du jury est considérée de la part de l'inspection académique comme une forme de lâcheté de la part des universitaires : « C'est vraiment pénible de voir un grand corps comme la faculté des lettres se fourvoyer à ce point et obstinément. » La hiérarchie des valeurs est ainsi faussée et le jury qui veut marquer son estime particulière pour un candidat est contraint d'inventer de nouvelles formes de distinctions. Lors de la soutenance de Baudrillart, « La faculté a trouvé un moyen de donner aux candidats dont elle est extrêmement satisfaite plus que la mention si peu



16. A propos d'une soutenance jugée « brillante », un compte rendu affirme qu'elle s'est déroulée « au milieu d'un public dont l'intérêt du sujet et le talent du candidat ont justifié l'affluence »; cf. Revue d'histoire moderne et contemporaine, 1901-02, n° 3, p. 703.

17. En cette fin de siècle, où il n'y a pas encore de directeur de thèse officiel, c'est la dédicace au « maître » qui officialise à la fois l'allégeance et le soutien escompté.

précise de l'unanimité de ses suffrages, en lui accordant "très honorable par acclamation" » – ce qui signifie que la mention est accordée à l'unanimité et sans délibération. Distinction rare, selon l'inspecteur d'académie, que seuls Pierre Janet, Lyon et Bergson ont obtenu jusque-là. Finalement, l'inspection académique finit par conseiller au ministère d'abandonner le système des mentions jugé « artificiel et qui aboutit à des injustices véritables ».

La raison fondamentale de cet échec de l'Université républicaine à imposer des normes strictes de jugement scientifique réside, me semble-t-il, dans le double système d'officialisation du titre de docteur qui a été mis en place à cette époque. Chaque candidat doit franchir deux obstacles pour satisfaire aux exigences de l'épreuve. Dans un premier temps, il lui faut obtenir de la faculté un visa officiel. Celui-ci lui permet de se présenter ensuite à la soutenance, mais aussi d'imprimer sa thèse qui passe ainsi de l'œuvre « privée » (le manuscrit) à l'ouvrage publié. En accordant l'imprimatur, la faculté se prononce donc déjà sur le travail du candidat. Néanmoins, le titre ne peut être attribué qu'après la soutenance publique. Nous avons vu les raisons politiques qui rendaient nécessaire, aux yeux du pouvoir républicain, l'intervention du public. Les comptes rendus montrent bien que plus il y a de spectateurs, plus les notables sont nombreux et plus la soutenance prend de l'importance; ces éléments constituant même un signe de la valeur du candidat<sup>16</sup>. Alors même que toute la politique universitaire de la République s'est construite autour de l'idée de l'objectivité de la science, c'est-à-dire d'une rupture avec le monde profane, cette même République fait du public le juge suprême de toute l'activité du monde savant. Le visa préalable de la faculté fonctionne en fait comme une censure, visant à éviter tout « dérapage » contraire aux intérêts de la République, le jour de la soutenance. On comprend, dans ces conditions, la raison fondamentale de la clémence du jury, quand il est face au public. Ce jour-là en effet, l'institution se juge ellemême, bien plus qu'elle ne juge le candidat. Lorsque l'un d'entre eux fait l'objet de vives critiques, l'inspecteur d'académie ne rate jamais l'occasion de s'en prendre à la faculté. A propos d'une soutenance qui a révélé un sujet mal choisi, par exemple, il demande pourquoi la faculté a permis au candidat de faire ce choix et pourquoi elle a ensuite donné son accord pour la soutenance. Le visa de la faculté est en effet « aux yeux du public tout au moins, une sorte de garantie et d'approbation sinon de tous les détails, au moins du fond. Le doctorat, ce me semble, n'est pas un examen comme les autres : le seul fait qu'il y ait eu lecture préalable d'une thèse suppose qu'il y a eu des conseils donnés et suivis ». Au-delà de l'institution, ce sont ceux qui la dirigent qui sont ce jour-là sur la sellette. Évaluer les mérites d'un candidat, c'est toujours porter une appréciation sur son professeur ou son « maître 17 ». Selon les inspecteurs, l'une des raisons de la translation vers le haut des mentions réside dans la composition du jury, dominé par les spécialistes : « ils font la loi. Or ils sont toujours ou très sévères, ce qui est extrêmement rare, ou très indulgents, très favorables, ce qui est l'ordinaire. Comment n'en serait-il pas ainsi? Ils ont devant eux un homme qui cultive leur science avec une bonne volonté évidente et ils en sont flattés. » En effet, étant donné le petit nombre de thésards et la division du travail scientifique, les spécialistes connaissent en général les candidats qui ont été, peu ou prou, leurs étudiants, ce qui conforte la propension à l'indulgence. En cette période fondatrice, on juge aussi le jour de la soutenance l'efficacité de la Sorbonne nouvelle. En 1901, dans l'un de ses rapports, le doyen Croiset, l'un des piliers de l'institution républicaine, laisse transparaître sa satisfaction sur l'œuvre accomplie : « On peut dire, à propos de la thèse française de M. Paul Mantouchet sur le conventionnel Philippeaux, plus peut-être que d'aucune autre

thèse, que c'est vraiment un travail d'étudiant d'université. L'auteur suivait nos conférences d'exercices pratiques, quand il choisit librement ce sujet pour s'exercer à l'application de la méthode historique ». Après son diplôme d'études approfondi, « sans surveillance et sans direction, il le développe complètement sur un plan nouveau en forme de thèse pour le doctorat; et en proposant le permis d'imprimer, je n'eus à demander à l'auteur aucune correction, de même que je n'avais eu à lui donner aucun conseil au cours de l'élaboration de sa thèse. Il avait donc appris chez nous, à la Sorbonne, la méthode historique et, sorti de chez nous, c'est en toute liberté d'initiative, en toute spontanéité de travail qu'il a appliqué cette méthode à la biographie du conventionnel Philippeaux ».

Les rapports de soutenance analysés ici reflètent la conjoncture dans laquelle ils ont été écrits. Une comparaison avec des matériaux de même type datant de l'époque actuelle illustrerait à n'en pas douter le processus de différenciation et d'autonomisation du monde universitaire qui s'est poursuivi tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. C'est surtout le « savant » que l'on cherche à cerner aujourd'hui, lors de la soutenance de thèse, et non plus le professeur. D'où la disparition des rapports de l'inspection académique. Sauf exception, la soutenance n'est plus aujourd'hui un enjeu politique de première importance. La République a triomphé; elle n'a plus besoin ni de cette tribune, ni de cet instrument d'inculcation de normes sociales que les fonctionnaires ont intériorisées depuis longtemps. Les rapports des inspecteurs d'académie reflétaient encore « l'âge de la correspondance », une époque où les rapports officiels étaient encore proches des lettres de caractère « privé », manuscrites<sup>18</sup>, au ton familier, remplies d'anecdotes à caractère personnel. Les rapports de soutenance d'aujourd'hui sont conformes à un unidominé par des relations sociales « objectivées », c'est-à-dire médiatisées par



18. On est frappé à la lecture de ces comptes rendus de l'indifférence dont font preuve les inspecteurs concernant la forme : écriture à la limite du lisible, ratures, taches d'encre...

des instruments matériels (règlements, dossiers...). Ils sont tapés à la machine et écrits sur le ton neutre et objectif qui sied à la science. Ces comptes rendus officiels ne s'intéressent plus désormais aux données « subjectives » concernant les « jolis minois », « le teint de moricaud », les comportements « modestes » et « sincères ». Si à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les catégories du jugement universitaire étaient encore hantées par le souci d'identifier les personnes, la division du travail au sein de l'État fait qu'aujourd'hui cette préoccupation relève des procédures bureaucratiques fondées sur les nouvelles technologies d'identification. Peut-on dire néanmoins que le jugement scientifique a atteint aujourd'hui l'objectivité et l'indépendance auxquelles la III<sup>e</sup> République aspirait? Deux arguments au moins incitent à répondre par la négative.

Il faut d'abord souligner que l'évacuation des jugements de valeur concerne ici les rapports écrits. Et c'est peut-être dans le déplacement de la frontière entre ce qui peut se dire et ce qui peut s'écrire que se tient l'essentiel du changement entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui. Les propos sur la « personnalité » du candidat (il est « sympathique » ou « pré-

tentieux »...), sur la qualité du public venu assister à la soutenance jouent toujours un rôle dans les jugements portés sur les candidats; mais principalement dans ce qu'on appelle des conversations « privées », non enregistrées dans les rapports officiels, mais qui n'en contribuent pas moins à faire (ou défaire) les réputations.

Par ailleurs, le rapport au public continue à faire problème en sciences sociales. La contradiction, apparemment insoluble, entre les aspirations à l'autonomie du jugement scientifique (fondée sur la recherche de critères objectifs d'évaluation des performances individuelles) et le souci de capter les faveurs du public profane fait partie de l'héritage que nous ont transmis les fondateurs de la III<sup>e</sup> République. La différence est qu'aujourd'hui ce n'est plus la soutenance de thèse qui révèle le mieux cette contradiction, mais le système des publications. Alors que dans les sciences « exactes », sous l'aiguillon du marché, c'est l'article dans la revue spécialisée qui constitue la norme, la publication d'ouvrages destinés, par définition, à un public plus large que les seuls spécialistes reste un enjeu stratégique fondamental en sciences sociales.